

# CONSEIL MUNICIPAL

*Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T*

## COMPTE-RENDU

*de la séance du vendredi 29 avril 2016*

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à la séance	16

---

**Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :**  
CAEL Christian, SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves, DUBOIS Jean-Luc, CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles, DURAND Christiane, ANDRE Michel, DESJARDIN Pascal, LEJAL Fabienne, THIRIET Marie Claudine, CAGNIAT Laurent, DURAND Hervé, ROHRER Patrick, ROBIN Sylvie, FERRY Katia.

**Absents (procurations):**  
PERRIN Jean-Claude (SAVIER Annie), THIERY Elisabeth (FERRY Katia), MELINE Nadia (THIRIET Marie-Claudine).

**Absents :**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**Présentation de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

**Questions diverses :**

- Compte-rendu des décisions du Maire
  - o Droit de préemption
  - o Marchés
- Etat des demandeurs d'emploi

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h50.

**Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Après avoir demandé la modification ci-dessous :

- Délibération n°04/15 du 25 mars 2016 : Tableau des subventions, colonne « ADMR » : supprimer la mention « en € par heure d'intervention » ;

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2016 est adopté **A L'UNANIMITE** :

**Désignation du secrétaire de séance :** Monsieur ANDRE Michel

-----

Monsieur Olivier Durand s'est fait excuser et il arrivera plus tard dans la séance.

**N° 01/16 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DES ESPACES SCOLAIRES**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le courrier du cabinet du Préfet des Vosges en date du 15 janvier 2016,

Considérant que la Commune de Corcieux entend réaliser des travaux de sécurisation des espaces scolaires ;

Considérant que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance permet de disposer de financements pour la sécurisation des espaces scolaires ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la demande de subvention ;

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**SOLLICITE** auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, une demande de subvention dans le cadre de la sécurisation des espaces scolaires à Corcieux ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de la présente demande.

**N° 02/16 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les crédits votés dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments,

Considérant que la Commune de Corcieux entend réaliser un programme de rénovation énergétique des bâtiments ;

Considérant que la Commune de Corcieux peut prétendre à des subventions dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments, que ces subventions peuvent être demandées à divers organismes ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la demande de subvention ;

**SOLLICITE** auprès de tous organismes habilités, une demande de subvention dans le cadre de la réalisation d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de la présente demande.

**N° 03/16 – GRATIFICATION STAGIAIRES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L 612-11, et D 612-56 à D 612-60 du code de l'éducation ;

**VU** les circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

**VU** la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

**CONSIDÉRANT** que le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification ;

**CONSIDÉRANT** que le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil ;

**CONSIDÉRANT** que les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, de faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, d'occuper un emploi saisonnier ou de remplacer un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail ;

**CONSIDÉRANT** que l'obligation de gratification est effective pour les stages de plus de 2 mois ;

**CONSIDÉRANT** que pour les stages et les périodes de formation en milieu professionnel dont la durée est supérieure à 2 mois, la convention de stage doit prévoir la possibilité de congés et d'autorisations d'absence au bénéfice du stagiaire notamment en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption ; que le stagiaire bénéficie également de l'accès au restaurant administratif ou aux titres-restaurant, dans les mêmes conditions que les agents non titulaires de droit public de l'organisme d'accueil ainsi que de la prise en charge des frais de transport.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

#### A L'UNANIMITÉ,

**DECIDE** d'instituer une gratification dans les conditions suivantes :

- La gratification est égale à 15 % du plafond de la Sécurité sociale (3,60 €/heure en 2016). Monsieur le Maire est autorisé à aller au-delà de cette somme si les crédits ont été inscrits au budget et en tenant compte du niveau de diplôme.
- Le montant minimum de gratification suivra l'évolution du taux le cas échéant.

**DIT** que toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

#### N° 04/16 – VENTE DU LOCAL PHARMACIE DU POLE MEDICAL

*DEBAT : La Commune est pleinement propriétaire du bâtiment du Pôle médical depuis 12h ce vendredi 29 avril 2016. Monsieur le Maire informe que l'EPFL doit acter une assurance dommage-ouvrage qu'il transférera à la Commune. Monsieur le Maire fait état des échanges entre les différents professionnels de santé et les responsables des travaux, et de l'état d'avancement des travaux. Monsieur PENTECOTE, explique que le bâtiment A (contenant le local pharmacie) est bien avancé.*

#### DELIBERATION :

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les échanges et les différents éléments transmis à Madame Le Paige et à l'Office notarial de Maître Poirot en vue de la signature d'un compromis,

**VU** le projet de règlement de copropriété transmis à l'Office notarial de Maître Poirot,

Considérant la Commune entend vendre à Madame Rachel Le Paige, pharmacienne à Corcieux, les lots n°8 et 24 du bâtiment dit « Pôle médical », d'une superficie respective de 267,10m<sup>2</sup> et 115,60m<sup>2</sup>;

Considérant que le prix de vente pour les deux lots est fixé à 133.500 € HT ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITÉ,**

**ACCEPTE** la vente des lots n°8 et 24 du Pôle médical à Madame Rachel Le Paige,

**DIT** que les frais d'acte sont à charge de l'acquéreur,

**AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches nécessaires en ce sens.

## Questions diverses :

### Etat des demandeurs d'emploi

Population	Nombre de demandeurs
Hommes	61
Femmes	61
<b>Total</b>	<b>122</b>
	<i>Dont</i>
Indemnisables	88
Non-indemnisables	34

### Informations diverses au Conseil :

- Droit de préemption :
  - Vente Vendrot à Hoffschneider-Vieville, cadastré section D N° 207 « 6 rue Notre Dame » de 279m<sup>2</sup>, D N° 208 « Rue Notre Dame » de 1070m<sup>2</sup>, D N° 213 « 4 Rue James Wiese » de 4101m<sup>2</sup>», pour une valeur de 300.000 € → Pas de préemption
- Monsieur le Maire fait état du projet de préemption de l'ancienne « Boulangerie Blaise », il souhaite recevoir les avis des Conseillers municipaux pour savoir s'ils estiment judicieux de préempter le bâtiment sis 6 Rue de l'Hôtel de ville pour 33.000 €. L'ensemble des membres présents fait connaître son approbation.
- Monsieur le Maire fait état du projet des aires de jeux. Il annonce qu'une position avait été arrêtée par la commission « aires de jeux » pour le city-stade derrière l'école. Il évoque la situation du projet au Parc Robert Petit. Le Conseil fait connaître sa volonté de lancer les procédures de consultation des différentes entreprises.
- Madame SAVIER fait un point sur la communication. Le panneau électronique d'information a été réinstallé. Madame l'Adjointe fait état du travail important du stagiaire de l'IUT sur cette édition. Le prochain bulletin sortira au mois d'octobre.

Le Pôle culturel est particulièrement avancé et l'inauguration se fera le 21 mai 2016. Des livres neufs et d'occasion ont été achetés. La librairie Le Neuf propose de faire des animations en collaboration avec le Pôle culturel de Corcieux. La directrice de la Médiathèque de Saint-Dié-des-Vosges était venue ce mercredi pour faire un point sur les collaborations qui seront mises en place. Une convention de prêt de livres est à l'étude. La directrice de la Médiathèque des Vosges viendra lundi 2 mai 2016 à Corcieux pour rencontrer Monsieur le Maire. Le Pôle culturel ne devra pas faire de concurrence à la Maison de la Presse. Un présentoir proposera des magazines avec l'avant-dernier numéro disponible, et les types de magazine changeront à chaque fois pour effectuer un roulement. Un projet de prix du livre se fait en collaboration avec Biffontaine, La Houssière et Gerbépal. Un spectacle de rue sera organisé en collaboration avec le PNRBV sur le thème de la Reconstruction de Corcieux. Les ateliers se feront fin juin, début juillet.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

- Madame CALBRIX fait état des demandes de mise en place de RAM (relais assistantes maternelles) par des assistantes maternelles du secteur. Elle propose de les réunir pour travailler sur cette question.
- Monsieur PENTECOTE informe du début des travaux de la deuxième partie des travaux de la Rue du Château. Le programme travaux 2016 sera bientôt établi.
- Monsieur DUBOIS fait état des réunions concernant l'avenir des Offices de Tourisme.
- Monsieur MOUGEOLLE informe de la fin des travaux d'éclairage au gymnase.
- Pour information, la mairie sera fermée le 6 mai 2016 car les écoles font le pont.

Après avoir demandé si des membres voulaient intervenir, Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus d'interventions et clôt la séance le 29 avril 2016 à 23 h 01 .

Le secrétaire de séance,

Le Maire,